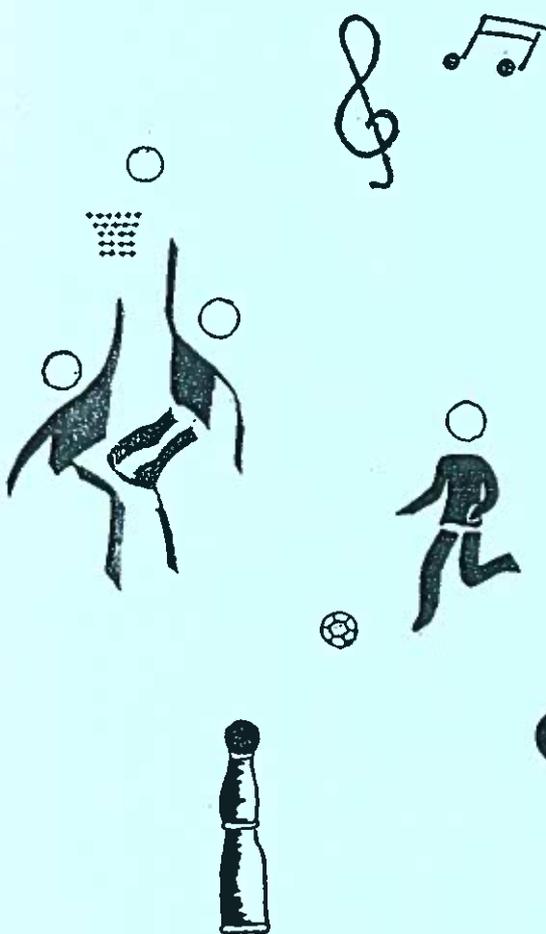


GERS
Au coeur de la Gascogne

CASTERA-VERDUZAN

VILLAGE THERMAL
ET DE DETENTE



N° 13

BULLETIN MUNICIPAL
TRIMESTRIEL

LE MOT DU MAIRE

Amis Castérois,

Ce premier bulletin de l'année est pour moi et le Conseil Municipal l'occasion de vous présenter nos meilleurs voeux pour l'année 1996.

Meilleurs Voeux de santé et de bonheur pour tous avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et les personnes seules,

Meilleurs Voeux pour les familles qui subissent de plein fouet cette période difficile et de chômage,

Meilleurs Voeux à notre village de CASTERA-VERDUZAN.

Plusieurs projets importants devraient se concrétiser cette année, tant au niveau de l'artisanat que du thermalisme. Les structures en place (hôtels, commerces, écoles, lac de loisirs, associations sportives et culturelles, Thermes) sont un atout indéniable de développement.

Il convient tout de même d'être vigilant ; notre tissu économique est encore fragile, les services sont parfois menacés (projet de rattacher les 5 facteurs de Castéra-Verduzan à Vic-Fezensac pour l'instant abandonné).

Souhaitons pour 1996 des castérois unis et solidaires, c'est ainsi que nous pourrons avancer .

Bonne Année !

Pierre ESPIET

ETAT CIVIL

Année 1995

NAISSANCES

- AUDOUIN Gaëlle, née le 19 mars à AGEN
- BORGEAUD Julie, née le 15 février à AUCH
- DARRIOLAT Cyndelle, née le 18 septembre à AUCH
- GAZEL Jean-Marc, né le 18 octobre à AUCH
- KAUFMANN Mathieu, né le 13 août à AUCH
- PERNA Anthony, né le 27 mai à AUCH
- SABATE Nicolas, né le 6 mai à AUCH

MARIAGES

- ALQUIER Patrick et LIARES Sylvie le 22 juillet
- CHAMBON Noël et GOUDIN Marie-Claude le 2 décembre
- CADORE David et RAMOUNEDA Laurence le 10 juin
- LAHARANNE Joseph et SOULIE Marie-Claude le 19 avril

DECES

- AZEMA Denise, veuve MALZAC, le 3 décembre
- BLESSON Georges, le 2 février
- BONEAU Valéria, veuve PUJOS, le 26 décembre
- DESSUS Gilbert, le 8 juillet
- FLEURY Pierre, le 17 septembre
- LAPEYRERE Ludovic, le 14 juin
- LOZES Madeleine, le 29 mars
- LUIZ Roger le 7 septembre

COMPTE-RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1995

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Garcia, Mme Hygonnenq, MM. Nef, Lapeyre, Philip, Gauthier, Marès, Cominotti, Moure, Vervin et Mlle Lapeyre.

Absent ayant donné procuration : M. Ramounéda.

Secrétaire de séance : M. Agras

• REMARQUES :

M. Gauthier fait remarquer que, selon lui, il n'a pas été fait état de la modification complète du P.O.S, commentaire lié à la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 1995. Seuls les terrains nécessaires pour l'élargissement de la salle de sports et deux autres parcelles situées l'une route de Saint-Puy (près de Las Carrerrasses), l'autre route de Fleurance, auraient été signalées à cette réunion.

. M. Le Maire confirme que les terrains autour des hameaux de Bergès et du Caramic étaient aussi concernés.

. Mlle Lapeyre souhaiterait que la population intéressée soit informée de telles démarches par des moyens autres que la parution officielle faite sur la presse.

. M.le Maire précise enfin que, dorénavant, les comptes rendus du conseil municipal seront établis puis transmis aux conseillers qui éventuellement pourront apporter des remarques supplémentaires à condition qu'elles soient jugées opportunes. Ainsi, il n'y aura plus de perte de temps en début de séance.

• ORDRE DU JOUR :

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

M. Le maire précise que cette indemnité vient en réponse au supplément de travail que le percepteur accorde à la Mairie et qui ne fait pas partie de ses attributions. C'est à titre de conseiller et de collaborateur que M. Le Percepteur apporte son aide. L'indemnité prévue est par ailleurs tout à fait légale. Son montant s'élève à environ 2 500,00F/an. Accord à l'unanimité.

MODIFICATION DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

M. Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération si une modification sur les exonérations de taxes directes est souhaitée. Le conseil souhaite à l'unanimité qu'elles soient maintenues.

AFFECTATION D'UN INSTITUTEUR REMPLAÇANT

Du fait du déplacement du poste d'instituteur FRANCA de Condom vers Castéra (décision de l'Académie), il est demandé à la Municipalité de donner son avis sur cette affectation et de ce fait sur l'attribution de l'indemnité de logement. Cet instituteur aura la possibilité de participer à l'animation du Centre de Loisirs de Castéra. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité étant entendu que l'Inspection Académique prendra une décision définitive pour l'année scolaire à venir.

INSTALLATION D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE "ART MEDIA"

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une société publicitaire propose l'installation d'un panneau publicitaire en plusieurs volets sur lesquels figurent le plan du village et ses centres d'intérêts et les encarts publicitaires des commerçants et artisans locaux qui financeraient la réalisation à raison de 2 500 F. pour 4 ans. La municipalité aurait à choisir l'emplacement d'une éventuelle réalisation qui serait soumise à l'Association des Commerçants pour suite à donner.

CARRIERE DE "CATREILLE"

M. Le Maire explique qu'il est demandé un avis à la Municipalité sur la demande de renouvellement d'exploiter la carrière de Catreille (suite à l'extinction du droit d'exploitation de M. Duffillol). Vu l'enquête publique ouverte à la mairie d'Ayguetinte montrant qu'il ne s'agit pas d'une extension du site mais d'un achèvement de la zone actuelle, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ECOLE

M. Agras informe que la commission des écoles et des représentants de parents se sont réunis afin d'étudier le problème de sécurité à l'entrée et à la sortie de l'école, notamment au niveau du carrefour situé à proximité. L'élargissement de la salle de sports diminuant encore la visibilité en ce point déjà dangereux, les deux portails (rue de la Guinguette et rue du Musée) seront fermés et tout passage se fera par le parc du monument aux morts où de petits aménagements ont été effectués (réouverture de l'ancien portail du monument, déplacement d'un massif de fleurs, aménagement d'un plan incliné du square du 11 novembre vers le parc du monument).

CANTINE

M. Bastita de la commission des travaux rend compte de l'achèvement de la première tranche prévue pour l'aménagement de la cantine scolaire. Le montant H.T. s'élève à environ 159 000 F. Il ne reste à l'heure actuelle que le chauffage à brancher. Les entreprises concernées sont M. Milord (électricité), M. Izquierdo (plomberie) et M. Soubaigné (maçonnerie).

Les travaux ont consisté essentiellement en un cloisonnement de différents lieux de travail (préparation repas, plonge, stockage des provisions, stockage des détritux) comme l'exigent les normes en vigueur.

INDEMNITE DE RESIDENCE AUX INSTITUTEURS TITULAIRES

Le nombre d'instituteurs n'ayant pas changé, les indemnités de résidence sont reconduites.

INFORMATIONS

M. Le Maire a engagé un intérimaire (Eric Gauvain) en remplacement d' Alain Blanc en congé de maladie.

M. Le Maire a enregistré la rupture de contrat avec Philippe Fochesato qui a trouvé un emploi à temps plein.

SALLE DE SPORTS

M. Bastita de la commission des travaux fait état de la situation et signale un léger retard de l'entreprise Réchou (charpente métallique). D'autre part, afin d'assurer un meilleur confort pour les sportifs, un supplément a été demandé afin de réaliser un sol d'une meilleure souplesse (résine). La réalisation complète (avec frais d'architecte) s'élèvera à environ 1 150 000 F. Sur la base des devis produits.

Le financement sera réglé avec : - D.G.E (dotation globale d'équipement)
- auto-financement
- emprunt

ETABLISSEMENT THERMAL

M. Garcia J.M. fait le rapport de la commission des thermes réunie dernièrement sur les points suivants :

* Etude facit :

L'étude produite par M. De la Faille ne vaut que dans l'hypothèse où l'agrément O.R.L. est accordé, condition première à la relance de notre station thermale. Cette étude a utilisé d'autres travaux déjà faits dans les domaines thermal, touristique et économique portant notamment sur un nouveau captage de la source sulfureuse, un laboratoire d'analyse sur place, une modernisation du matériel médical, une extension des bâtiments thermaux, la réalisation de produits dérivés, l'aménagement du réseau routier urbain, des parcs, des berges de la rivière, des équipements sportifs et la création de résidences hôtelières. Il est fait état également d'un éventuel déplacement des structures thermales qui entraînerait quelques difficultés d'aménagement.

Enfin, les calculs théoriques présentés en fin d'ouvrage ont semblé peu réalistes car trop optimistes.

* Pollution des eaux :

Depuis l'ouverture, plus aucun problème n'a empêché le bon fonctionnement de la station.

* Laboratoire SOLUDIA :

L'autorisation demandée par ce laboratoire pour réaliser une étude de faisabilité concernant la mise à niveau des captages des différentes sources thermales a été accordée par M. Le Maire par courrier du 7 août 1995. Aucune suite n'a été donnée.

* Agrément O.R.L. :

Il est en cours, le dossier se trouvant au Ministère de la Santé.

* Loyer des médecins thermaux :

Suite à la demande concernant le paiement d'un loyer par les médecins exerçant aux thermes, M. Le Maire répond qu'un médecin ne peut avoir deux cabinets. Ainsi pour éviter aux curistes de se déplacer à l'extérieur des thermes pour les consultations médicales les deux médecins locaux se rendent à l'Etablissement. Par ailleurs, pour couper court à certaines rumeurs, M. le Maire précise que le chiffre d'affaires des médecins thermaux est d'environ 30 000 F. Brut par an.

Il est demandé si une suite a été donnée à la proposition de don d'un fauteuil dentaire par un particulier habitant AIX-LES-BAINS. Rien n'a pu être fait, le problème du transport n'ayant pas été résolu.

* Facture de l'étude FACIT

La première part ayant été facturée au B.E.E.C.C, un refus de paiement a été dressé dans la mesure où la société bénéficiaire ne portait plus le même nom (CAP INVEST). L'administration fiscale demande une délibération du Conseil Municipal pour que ce deuxième versement puisse être effectué au nom de CAP INVEST. Accord à l'unanimité.

MODIFICATION DU P.O.S.

Elle a pour but un élargissement des zones constructibles. Elle concernait les hameaux de Bergès, du Caramic, des terrains situés à Pouchon, à Las Carrerrasses et route de Fleurance (entre le village et Mounouat). D'après le rapport de la D.D.E qui fait suite à l'enquête publique, il ressort que deux modifications sont accordées :

- extension de la zone constructible à Bergès, mais pas dans l'intégralité de la demande.
- extension sur des terrains situés à Pouchon appartenant à Mme Castagnet.

- les terrains situés à Las Carrerrasses et route de Fleurance sont intégrés dans le P.O.S. dans la mesure où ils avaient été oubliés. La modification est approuvée par 13 voix pour et 2 abstentions (MM. Philip et Vervin).

Il est fait mention d'une révision prochaine du P.O.S qui constitue une démarche beaucoup plus lourde qu'une modification.

DECHARGE DES ORDURES DE CATREILLE

Afin de trouver une solution à la gestion de cette décharge, le Conseil Municipal souhaiterait une action d'inter-communalité devant la menace de fermeture.

MOTION E.D.F.

M.le Maire fait état d'un courrier adressé par les élus agents d'E.D.F-G.D.F qui demande aux municipalités de signer une motion concernant la remise en cause de la notion de service public des industries électriques et gazières.

Vote pour cette motion : 8 voix pour - 7 non concernés par ce problème.

DIVERS

M. Moure, à titre personnel et en tant que nouveau conseiller, fait un inventaire de travaux à réaliser afin de rendre le village plus agréable et plus accueillant.

SEANCE DU 23 OCTOBRE 1995

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Mme Hygonnenq, MM. Nef, Lapeyre, Vervin, Gauthier, Marès, Moure, Cominotti, Mlle Lapeyre
Absent excusé ayant donné procuration : M. Philip

M. Le Maire précise à l'opposition qu'il serait souhaitable que le délai prévu pour le retour des observations sur le compte-rendu de la séance du 15 septembre soit respecté.

A propos de ces remarques il précise :

- qu'une erreur de date a été commise dans le dossier du POS lors de la transcription et qu'elle sera modifiée,

- que l'indemnité de logement de l'instituteur remplaçant affecté à Castéra-Verduzan n'est bien accordée que pour l'année scolaire,

- que le terme de municipalité représente bien l'ensemble "maire et conseillers municipaux",

- que la Mairie ne possède aucun document écrit stipulant que le transport du fauteuil dentaire est pris en charge par la Société Soludia,

- qu'il ne juge pas utile de préciser le montant des indemnités de logement des instituteurs titulaires d'autant que la commune ne verse qu'une part de celle-ci,

- que, à propos de la motion de défense du service public EDF, le terme de "non concerné" sera remplacé par "abstention" à la demande de l'opposition,

- qu'il serait souhaitable de convoquer les maires concernés par la décharge de Catreille où, pour l'instant, suite à une délibération prise par la commune d'Ayguetinte, le dépôt de gravas et de végétaux non-verts est le seul autorisé. La décharge étant sur la commune d'Ayguetinte, il serait souhaitable que ce soit le maire de cette commune qui provoque cette réunion.

- que le commentaire de l'opposition sur le FACIT ne peut être retenu puisqu'il n'a pas été fait lors de la réunion du Conseil Municipal.

FINANCEMENT SALLE DE SPORTS

- M. Vervin fait remarquer que le coût annoncé a été dépassé.
 - M. Espiet énumère par poste les différents montants dont le total s'élève à 1 170 000 F. TTC. Le dépassement est principalement dû à une somme de 20 000 F environ accordée pour une amélioration du sol sportif et aux honoraires d'architecte évalués à 47 000 F dans un premier temps mais qui en réalité se montent à 70 000 F HT.
 - Le financement se décompose ainsi :
 - DGE : 296 000 F
 - Autofinancement : 317 000 F
 - Emprunt : 550 000 F
 - l'emprunt sera réalisé dans les meilleurs délais
 - une garantie est assurée aux entreprises.
- Vote : favorable : 8 - abstention : 7

ELECTRIFICATION DES CLOCHES + HORLOGE

M. Ramounéda, chargé du dossier, fait mention des deux devis en sa possession :

. Entreprise BODET dont le montant s'élève à : 30 856,00 F. HT

. Entreprise LAUMAILLE dont le montant s'élève à 27 690,00 F. HT.

Cette deuxième présente plus d'intérêt dans la mesure où figure dans le contrat un suivi sur 5 ans.

Le comité interparoissial prendra en charge une partie des travaux, la commune assurant le complément.

Le vieux mouvement de l'ancienne horloge, présentant quelque valeur, sera récupéré.

Vote : accord à l'unanimité.

REPARATION DE L'EGLISE

Il s'agit de remplacer les plaques de plâtres du plafond qui sont tombées. Ces travaux demandent essentiellement des frais d'échafaudage chiffrés à 3 500 F. environ alors que le coût total est fixé à 6 633,00 F TTC.

Vote : accord à l'unanimité

Les travaux restants (contreforts nord, fissure, porte du cimetière) ont été évoqués mais la priorité a été accordée à la cantine pour cette année.

Il est signalé aussi un manque d'éclairage extérieur à l'église.

TRAVAUX A LA STATION DE POMPAGE DE COULON

M. Bastita signale qu'une marche métallique de l'escalier d'oxygénation de l'eau est défectueuse et occasionne une perte très faible. Le remplacement s'élèverait à 13 626 F. HT. Les travaux ne présentant pas un caractère d'urgence, tout le conseil est unanime pour reporter à l'année prochaine.

MATERIEL

Le véhicule léger de la commune (2 CV fourgonnette) ayant connu une panne très sérieuse, il a été procédé au remplacement de celui-ci. Acquisition d'une FIAT Fiorino : 7 000 F TTC (59 000 km).

LAGUNAGE (RENFORCEMENT DES BERGES PAR ENROCHEMENT)

L'ouverture des plis a permis à l'entreprise Duffillol d'être désignée pour faire ces travaux qui débiteront dans les prochains jours (24 octobre en principe).

TRIBUNES TERRAIN DE FOOTBALL

M. Le Maire précise que le permis de construire a été transmis pour la signature et qu'il manque toujours le devis nécessaire pour obtenir une subvention.

VOIRIE

Afin de terminer le pourtour de la salle de sports (trous), il sera déposé de la petite pierre recouverte de graviers. La DDE mettra par la suite du point à temps pour terminer.

Mise en place de panneaux de signalisation dans les rues de la Guinguette et des Ecoles (stops et annonce des stops), rue des Pyrénées et rue du Musée (routes prioritaires). Montant : 6 500F.
Décision en attente après accord d'une demande de prise en charge du département par l'intermédiaire de M. Philip (conseiller général).

D'autres prévisions (route de Fleurance, promenade de l'Auloue, rond-point de la bascule) avaient été faites. Aucune décision n'est prise. M. Marès signale qu'il n'avait pas été convoqué, seulement informé après coup.

COMMISSIONS

La commission du bulletin aura un membre supplémentaire :
composition : MM. Nef, Agras, Garcia, Mme Hygonnenq, Mlle Lapeyre, M. Vervin et M. Gauthier.

Au niveau de toute commission le remplacement d'un membre est possible.

INFORMATIONS

- L'Association des Commerçants a émis un avis défavorable pour le financement du panneau publicitaire Art Média.

- Motion de soutien à l'Hôpital de Condom (service chirurgie à maintenir). M. Gauthier se montre particulièrement favorable à ce maintien dans un exposé. Il est rejoint par tous les autres conseillers. Au vote la motion est acceptée à l'unanimité.

- M. Le Maire présente ensuite une motion de défense pour le service public au niveau des PTT. Cette dernière étant nominative, il est demandé aux conseillers de venir signer, le cas échéant, le document au secrétariat.

- M. Le Maire lit ensuite la composition de la commission des impôts directs tirée au sort parmi les listes présentées :

Membres titulaires : Mme Castéran Solange - M. Soubiran Robert, M. De Campo Humbert, Mme Devalle Christiane, M. Soubaigné Guy, M. Sérès Paul de Bonas.

Membres suppléants : M. Lafitte Francis, M. Cella Albert, M. Gefflaut Didier, Mme Zadro Nicole, M. Gaubin Aimé, M. Martin J. François de Larroque-Saint-Sernin.

- M. Le Maire fait part d'une action menée par la FALEP en faveur du développement du théâtre à l'école : découverte - mise en situation des élèves - formation - découverte auteurs anciens. Deux spectacles auraient lieu par trimestre sur les sites suivants : Nogaro - Eauze - Vic - Mirande - Condom - Gimont.

Le coût serait de 300 F par trimestre sans compter les déplacements en car.

Dans la mesure où la commune possède une salle pour ce genre de spectacle, le Conseil municipal, pour l'instant, ne s'inscrit pas dans cette action.

DIVERS

- M. Gauthier fait part d'une information écrite mentionnant qu'aucun dossier d'agrément ORL n'aurait été déposé au Ministère. M. Espiet répond qu'il s'en était informé auprès de M. Le Sénateur Garcia qui lui a certifié qu'une nouvelle demande avait été déposée il y a un mois.

- En ce qui concerne l'étude de mise à niveau des captages, M. Le Maire informe qu'il a pris contact avec M. Lascombes de Soludia qui a confirmé la réalisation de la mise à l'étude de ces travaux à ses frais et d'une demande de subvention sur les fonds européens.

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 1995

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Mme Hygonnenq, MM. Nef et Lapeyre, MM. Philip, Gauthier, Marès, Cominotti, Vervin et Mlle Lapeyre.
Absent excusé ayant donné procuration : M. Moure.

Suite au précédent compte-rendu du 23/10/95 :

- M. Philip fait remarquer que dans la mesure où M. Lascombes s'est engagé à assurer le transport du fauteuil dentaire depuis Aix-les-Bains, il serait difficile de lui demander une confirmation par écrit. Il faut donc lui accorder confiance. Accord à l'unanimité.

- M. Vervin fait remarquer que les travaux d'installation des cloches électriques ont débuté le jour de la réunion du conseil.

- M. Le Maire répond que le Comité interparoissial était maître d'oeuvre et souhaitait commencer les travaux au plus vite.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Elle concernerait : Condom, Blaziert, Saint-Orens, Béraut, Caussens, La Romieu, Saint-Puy, Roques, Valence, Bezolles, Castéra-Verduzan et Beaucaire.

M. Le Maire précise l'objectif principal dans une communauté de communes à savoir : le partage des investissements entre plusieurs communes et l'accès plus aisé à certains services, impossibles ou très onéreux dans le cas d'une seule commune.

Ces investissements seront réalisables grâce à une DGF qui pour l'instant est très conséquente au niveau de ces communautés et qui est toujours proportionnelle aux investissements réalisés.

M. Le Maire prend pour exemples deux cas typiques d'abaissement des coûts pour une communauté de communes (intéressant notamment les petites communes), il s'agit du SICTOM (ordures ménagères) et de la voirie.

Puis il est fait lecture des statuts propres à cette communauté de communes :

. durée illimitée

. siège à Condom (le receveur sera le Trésorier principal de Condom)

. représentativité des communes :

- 1 délégué/commune

- 2 délégués/commune si la population est supérieure à 500 habitants

- 1 délégué supplémentaire par tranche de 500 habitants

La plus grande commune disposera d'un quart des sièges minimum et d'un tiers maximum.

Le Conseil Communautaire désignera un président, quatre vice-présidents (un par groupe de compétence). Ceci constituera le bureau.

Les 4 groupes de compétences sont :

- aménagement espace
- développement économique-tourisme
- politique logement (option)
- politique vie culturelle associative (facultative).

En vertu de la loi, l'adhésion et la démission d'une commune est soumise à deux conditions :

- * acceptation par le conseil communautaire (ensemble des délégués)
- * non opposition de plus de 1/3 des conseils municipaux des communes adhérentes représentant moins du quart de la population.

La discussion fait apparaître quelques préoccupations légitimes :

- sur le financement de fonctionnement toujours très lourd
- les "petites communes" ont peur des plus importantes
- problème de participation aux 4 compétences établies pour les petites communes qui n'ont qu'un délégué.

Considérant que les éléments permettant le vote étaient insuffisants, M. Le maire propose de reporter le vote de deux jours afin de s'informer davantage auprès de la Préfecture. Accord à l'unanimité. (Il signale également que le vote de Valence-sur-Baïse a été négatif).

TERRAINS AGRICOLES

Bien que ne figurant pas à l'ordre du jour, M. Le maire demande au Conseil s'il peut être abordé le problème de l'attribution de terrains agricoles à Roumette dans la mesure où la commission agricole s'était réunie. Proposition acceptée.

M. Verdier, cessant son activité, travaillait les terres communales de Roumette (superficie : 9 ha 10 d'une part et 1 ha 19 d'autre part). Plusieurs demandes ont été faites : MM. BERTRAND, DEVALLE, TRUILHE, BUFFO, PORTAL.

La commission agricole communale, à l'unanimité, a pressenti M. Bertrand, celui-ci ayant acheté un terrain jouxtant celui de la commune (commodité d'exploitation) pour les 9 ha 10, et M. Truilhé pour 1 ha 19.

A l'unanimité les terres sont ainsi attribuées. La convention, renouvelable tous les ans, prendra effet à compter de mars 1996, date officielle du départ en pré-retraite de M. Verdier. M. Philip demande si cette forme de convention peut être résiliée dans le cas où la commune souhaiterait récupérer ces terres ?

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 1995

Etaient présents : MM. Espiet, Agras, Bastita, Garcia, Lapeyre J., Mme Hygonnenq, MM. Gauthier, Cominotti, Vervin et Mlle Lapeyre.

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Nef, Ramounéda, Philip, Marès

Absent : M. Moure

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

M. Le Maire prend la parole :

. malgré l'opportunité des maires des communes intéressées, les votes de celles-ci ont souvent été négatifs.

. la commune de Castéra est désormais isolée, au sud du périmètre prévu (Beucaire et Valence ont voté non).

. Il n'y a plus nécessité de voter pour le projet tel qu'il a été présenté ; toutefois il serait bon de donner un accord de principe sur l'intérêt de Castéra d'adhérer à une communauté de communes.

M. Gauthier émet toujours des réserves sur le coût de fonctionnement des communautés et sur les impôts supplémentaires au regard de la dette actuelle.

Vote pour un accord de principe : 8 pour et 6 abstentions.

INFOS PRATIQUES

* Voirie :

- projet de mise en place de panneaux de signalisation dans les rues de la Guinguette et des Ecoles (stops et annonce des stops).

* Révision du P.O.S :

- la première réunion de travail a eu lieu le 24 janvier 1996

* Réorganisation foncière :

- les propriétaires fonciers sont informés que le plan de réorganisation foncière est déposé en Mairie. Les intéressés pourront en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Les nouvelles limites ont été fixées à l'aide de bornes.

Le dépôt du plan à la mairie vaut clôture des opérations de mutation de propriété et entraîne transfert de propriété.

* E.D.F

- toute personne désirant effectuer des travaux à proximité des ouvrages souterrains, aériens de transport et de distribution électrique sont tenues de venir consulter en Mairie les plans du territoire communal faisant apparaître la zone d'implantation de ces installations électrique

BASE DE LOISIRS

Résultat financier de fonctionnement de la saison 95

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Salaires permanents	121400,93	Entrées(billets-cartes)	223052,00
Salaires saisonniers	20852,50	Locations pédalos planches	12210,00
Billetterie	3724,04	Cartes voile	1200,00
E.D.F	12976,65	Stages voiliers	12000,00
Téléphone	2133,83	Babyfoot	2000,00
Pharmacie	200,00	Buvette:boissons/glaces	146410,20
Produits entretien	14496,80	Chaises	300,00
Analyse d'eau	2201,41		
Buvette	62765,45		
Assurance	8188,82		
Divers (sacem, pub)	6574,04		
Entretien annuel	8733,04		
Bâteaux(essence)	2511,83		
TOTAL	266759,34	TOTAL	397172,20

SOLDE POSITIF DE 130 412,85 F

Amortissements pour 1995 : 67 573,04 F

ENTREES

SAISON	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
nombre d'entrées	35 388	32 860	33 744	36 752	36 159	37 794	35 924
				*6 000	*9 000	*10 000	*11 000
recettes globales (1)	393 004	442 714	434 700	460 626	448 128	448 015	397 172

* : A partir de la saison 92 le chiffre représente le nombre de campeurs ayant fréquenté la base
(1):buvette + entrées

COMMISSION DES THERMES

Dans une volonté dynamique de développement de notre station thermale, nous sommes à la recherche de nouveaux modes d'exploitations qui viendraient en complément au thermalisme médical traditionnel déjà en place.

La formule "remise en forme" ayant spontanément connu entre la saison 94 et la saison 95 une expansion remarquable (42 journées de remise en forme en 94, 175 en 95), il semble opportun d'approfondir ce créneau qui paraît porteur. A cet effet, et afin d'obtenir les subventions indispensables, un dossier décrivant précisément les aménagements nécessaires au projet vient d'être constitué. Ce dossier sera donc présenté aux diverses instances habilitées à distribuer des fonds pour ce type d'opérations économiques (contrat de terroir - fonds européens).

FOYER DES JEUNES

Composition du foyer pour 95-96

Président d'honneur	: ESPIET Pierre
Présidents actifs	: LAPEYRE Jean-Claude : PORTAL Jacques
Vice-présidente	:BAZALGETTE Régine
Trésorier	: HYGONNENQ Jean-Claude
Trésorier Adjoint	: BARTHARES Christian
Secrétaire	: DE CAMPO Jacqueline
Secrétaire adjointe	: LIARES Céline
Pétanque	: HYGONNENQ Jean-Claude
Quilles	: GABOULOFF Jean-Louis
Commission jeunes	: BAZALGETTE Sophie : BORIE Carole : BORIE Nicolas : DE CAMPO Myriam : FRASEZ Muriel : LAPEYRE Béatrice : LIARES Céline
Membres	: BERGAMO Marie-Hélène : BERGAMO Denis : CLAVERIE Gilberte : DE CAMPO Humbert : ESTINGOY Francis : FEVRES Georges : FOCESATO Marie : FOCESATO René : GABOULOFF Aline : TREVISI Pierre

Section "quilles"

Nous attendons les beaux jours pour commencer les concours. L'Assemblée générale aura lieu dans le courant du mois de janvier. Toutes les personnes intéressées par ce jeu pourront prendre ou renouveler leur licence ce jour-là.

Voici déjà les dates des concours officiels pour 96 :

- 30 juin : challenge à 13 heures
- 5 juillet à 21 heures
- 19 juillet à 21 heures
- 9 août à 21 heures
- 17 août à 15 heures
- 23 août à 21 heures

Pour tous renseignements s'adresser à Jean-Louis Gabouloff (Tél. 62 68 11 04)

ECHOS DU B.B.C.C

En ce début d'année 1996,



*le B.B.C.C. présente ses meilleurs voeux
à tous les Castérois et Castéroises.*

Le B.B.C.C. prévoit quelques rendez-vous durant cette fin de saison 1996.

Tout d'abord du côté sportif :

Rencontres à domicile pour les seniors Garçons et Filles.

	G I	G II	G III	F I	F II
28/01		AUREILHAN	LA ROMIEU	AUREILHAN	COLOGNE
10/02	PAMIERS				
18/02		MONTAUT	CORNEILHAN	FONSEGRIVES	JEGUN
25/02					MIREPOIX
02/03	HORSARRIEU				
10/03		LEZAT	CAUSSENS	SAVERDUN	
17/03		AUCH	BARRAN	PONTACQ	
23/03	LEZIGNAN				
31/03		CUGNAUX	VIC-FEZENSAC	CAUSSADE	
20/04	GAUJACQ				

Les équipes jeunes ont entamé comme leurs aînées la deuxième partie du championnat. Le classement de la trêve de Noël était tout à fait favorable pour la plupart d'entre elles. Après la fête des Rois qui a eu lieu le 20 janvier, la Commission des Jeunes s'active pour préparer un Tournoi de Minimes pour Pâques. La participation de plusieurs équipes créera donc une animation dans le village.

Du côté des festivités :

Le Club organisera un repas le 24 février 1996.
TOUT LE MONDE EST CONVIE !!

ASSEMBLEE GENERALE LE 16 MAI 1996 A LA SALLE DE BASKET.

FOOTBALL CLUB CASTEROIS

A la mi-saison les résultats des championnats séniors, jeunes sont globalement positifs. Les séniors se positionnent second après 8 rencontres à 2 points des Risclois.

Les moins de 13 ans et moins de 11 ans, quant à eux, donnent une réplique très honorable à leurs partenaires, se positionnant 4ème. Ce milieu de tableau traduit une bonne progression du travail engagé depuis 5 ans par Philippe Gay.

Pour les débutants, moins de 8 ans, les entraînements sont programmés tous les samedis. Des plateaux regroupant plusieurs équipes sont organisés par Jean-Paul Darlot et Christian Barbier.

Enfin, l'équipe féminine, l'une des 5 existantes dans le département du Gers, évolue dans la détente, la bonne humeur et progresse grâce à leur entraîneur Serge Moulédous.

Nous observons une bonne évolution des résultats ainsi qu'une progression constante du club.

En ce début d'année 96, nous devons soutenir les bonnes résolutions des différentes équipes, notamment celle de l'équipe séniors qui, après quelques dérapages, a retrouvé sa pugnacité et sa détermination pour terminer 1er de sa poule. Pour cela, il faudra faire corps avec l'équipe pour accompagner nos joueurs jusqu'à la fin du championnat. Ils sont sur le bon chemin et attendent votre soutien lors des rencontres à domicile.

Calendrier séniors à domicile :

- dimanche à 15 h. : 11 février : Castéra-Aignan
3 mars : Castéra-Auch
24 mars : Castéra-Sainte-Christie
31 mars : Castéra-Eauze

Moins de 13 ans à domicile :

- samedi 14 h 30 :
10 février : Castéra-Lectoure
1er mai : Castéra-Ordan
18 mai : Castéra-Montblanc
25 mai : Castéra-Nogaro

Les féminines : entraînement tous les samedis à 14 h 30

. match à Castéra le 17 février : BELVES -BAJON - AUCH - CASTERA (équipe à 11)

En attendant de vous rencontrer, tous les dirigeants et joueurs vous souhaitent une bonne année 1996.

CINEMA DES THERMES

JEUDI 1 FEVRIER -20 h 30 - "LES TROIS FRERES" de et avec les Inconnus
Une farce enlevée sur les difficultés de l'air du temps et les enfants abandonnés. Le trio nous tend un miroir amer qui fait mouche, et qui fait rire.

JEUDI 8 FEVRIER - 20 h 30 - "LE MAITRE DES ELEPHANTS"

de Patrick Grandperret avec Jacques Dutronc

Au coeur du continent noir, une histoire qui ressemble à une double quête, celle de l'Afrique, mais aussi celle de la paternité.

LES AINES RURAUX - CLUB "BEAU SOLEIL"

Le président et tous les membres du bureau du club "Beau Soleil", vous présentent leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour l'année 1996 et les années qui suivent.

Nous vous informons des dates des prochaines activités de notre club :

LOTOS : 11 février - 31 mars (salle de la mairie)
22 juin - 10 août (en nocturne au Parc Lannelongue)
KERMESSE ANNUELLE : 7 juillet.

Le Club "Beau Soleil" remercie une nouvelle fois Madame Baro , qui nous a quitté au service administratif, pour tous les services rendus au club et nous lui souhaitons une longue retraite et une excellente santé.

LA CROIX ROUGE FRANCAISE

Le Comité Cantonal ainsi que les P'tits débrouillards vous adressent leurs meilleurs voeux pour l'année 1996.

Tous nos remerciements aux bénévoles qui se sont associés à la confection et à la vente des gâteaux de la soirée Téléthon.

Le vestiaire se porte bien puisqu'il a rapporté 5 276 F. Et nous a permis d'aider plusieurs familles en difficulté sur le canton.

Une cinquantaine de colis alimentaires ont été distribués ainsi que sept colis de Noël (repas et jouets).

Merci aux généreux donateurs de la campagne d'adhérents (37 000 F.)

Une partie des fonds récoltés a pu être distribuée sous forme d'aides financières (9 400 F.) cette année.

Nous espérons que vous réserverez le même accueil que l'an passé à Monique Lapeyrière pour la campagne 96.

Les P'tits débrouillards sont optimistes pour 1996

L'équipe du CLAE-CLSH continuera ses efforts en proposant aux enfants plus d'activités, sorties. Merci à tous.

GRAINES DE THEATRE

Création d'une association loi 1901 se donnant pour objectif de développer la pratique théâtrale parmi les jeunes. (Atelier Enfants - Ados)

Président : Thierry Formerod - Secrétaire : Grace Devic - Trésorière : Marie-Claude Milord

Jardinier : Dimitri Votano

Contact : 62 64 56 33

LE CORPS DES SAPEURS POMPIERS

A l'occasion de ce début d'année le personnel du C.P.I. adresse à tous les castéroises et castérois une très bonne et heureuse année. Merci à tous pour votre générosité lors du passage de nos bénévoles pour le traditionnel calendrier.

Le 28 novembre dernier avait lieu à Saint-Puy l'examen du stage CFAPSR (secours routier) qui clôturait 42 heures de formation. Myriam De Campo, Sandrine Gabouloff, Pascal Lagarde, Jean-Marc Darriolat, Christian Fourreau, Florent Zadro ont franchi avec succès cette épave. Toutes nos félicitations à ces heureux lauréats et un grand merci à leurs formateurs, Michel Labatut et Pierre Courpron de Saint-Puy, mais surtout à Jean-Claude Hygonnenq.

Tous ces bénévoles ont d'autant plus de mérite que ces stages et formations sont effectués sur leur temps libre, les congés.

Après cette année bien chargée, les actifs et les anciens se sont retrouvés pour fêter la Sainte-Barbe". Après un dépôt de gerbe sur la tombe de Gilbert Dessus, puis à la stèle de Claude Bordenave en compagnie des autorités et des délégations des corps voisins, André De Prada fit le bilan des activités de l'année écoulée . Mais cette Sainte Barbe avait cette année un caractère exceptionnel puisque après 30 ans de service dans le corps des Sapeurs Pompiers de Castéra-Verduzan, "Dédé" De Prada prenait une retraite bien méritée. 30 ans de service sans jamais avoir failli à la principale mission d'un sapeur pompier : disponibilité et dévouement. Un hommage lui fut rendu au cours duquel fut retracée sa longue "carrière" Il garde sa place à part entière à l'amicale du corps et sera , malgré sa "retraite" , consulté en toutes occasions. Pour toutes ces années de dévouement, disponibilité et gentillesse, un grand merci de la part des retraités et actifs du Corps, et excellente retraite !

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES

Voici les résultats de la campagne de fleurissement 1995

Ont participé au concours organisé par le Comité Départemental de Tourisme :

Dans la catégorie MAISON avec jardin très visible de la rue :

Mme Françoise CLAVERIE, Cité Val d'Auloue
Mme Aline GABOULOFF, Cité Val d'Auloue

Dans la catégorie MAISON avec décor installé sur la voie publique :

M. Didier GEFFLAUT, Avenue Claude Bordenave
M. Denis SOULES, Avenue Claude Bordenave
Mme Juliette CASTAGNET, Avenue des Thermes
M. Jean-Marie VERMET, Avenue des Thermes

Dans la catégorie BATIMENTS COMMUNAUX :

L'établissement thermal / Office de Tourisme

Ont été récompensés tout particulièrement le 17 novembre 95 au Conseil Général :

Madame Aline GABOULOFF qui a obtenu le 8ème prix et Monsieur Jean-Marie VERMET qui a obtenu le 4ème prix dans leurs catégories.

Bravo à tous ! nous espérons que toutes les Castéroises et Castérois continueront à embellir notre Village Thermal.

OFFICE DE TOURISME *

L'Office de Tourisme vous propose de participer à un **JEU - CONCOURS** ouvert à tous, qui permettra de découvrir ou redécouvrir Castéra et ses environs, en répondant au questionnaire joint.

REGLEMENT

- Le questionnaire peut être recopié ou photocopié
- Les réponses doivent être claires, précises et lisibles
- Pour être valable, il doit y avoir au moins 20 réponses justes sur les 25 questions
- Le bulletin sera déposé dans une urne prévue à cet effet dans le hall de l'établissement thermal ou adressé par courrier
- La date limite de participation est le lundi 19 février 1996
- Les 10 gagnants seront désignés par tirage au sort lors de l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme
- Les réponses seront publiées dans le prochain bulletin municipal.

LES LOTS

UNE REMISE EN FORME de 5 jours comprenant :

Une visite médicale, 5 parcours oxygène (ou exercices en salle), 5 aérobains, 5 hydromassages, 5 douches au jet, 5 massages par kinésithérapeute.

DEUX SEANCES DE REMISE EN FORME
comprenant : 1 aérobain, 1 hydromassage, une douche au jet, un massage.

DEUX CARTES D'ABONNEMENT AU CINEMA DES THERMES

UNE CARTE D'ABONNEMENT ADULTE A LA BASE DE LOISIRS

DES LIVRES SUR LE GERS, SUR LA GASTRONOMIE

De plus, les personnes tirées au sort recevront un dossier touristique du Gers.

A noter : des documents, livres, articles de presse, ou l'on peut trouver des réponses sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de l'OT : tous les jours sauf le dimanche de 10 à 12 heures et de 14 H 30 à 17 H 30.

JEUX - CONCOURS

ORGANISE PAR L'OFFICE DE TOURISME *

- Castéra-Verduzan réunion des trois communes de Castera-Vivent, Verduzan et La Claverie, porte son nom depuis quelle année :
 -
 -
- Un roi, deux marquis, se sont intéressés de très près à lui, citez un des trois personnages et de qui s'agit-il :
 -
 -
- Quand il est vert on y veille sur vous : -
- Né à Castéra en 1840 (mort en 1911), a travaillé au côté de Pasteur : -
- Sur cette borne est gravé l'emblème des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem :
 - quel est cet emblème :
 - où se trouve la borne :
- Bourvil à vanté ses mérites : -
- Vicomtesse, après neuf ans de veuvage, elle épouse celui qui devint Sénateur du Gers à la fin de vie. Il s'agit de : -
- Quelles sont les trois indications des cures thermales dispensées à Castéra :
 -
 -
 -
- A sept reprises on peut y prier : -
- A "l'Auberge de Verduzan" sous la Révolution, on y a joué clandestinement au trente-quarante et au vingt et un. Où est cette maison : -
- Ils sont 200 filles et garçons à y faire des pieds et des mains :
 -
 -
- Rouge ou Jaune ils vous invitent à une marche au vert : -
- Dans ce village des plus pittoresques, son championnat du monde vous met sur les genoux :
 -
- 7 petites sur la carte du Gers, qui ont chacune un nom :
 -
 -
 -
 -
 -
 -
 -

- Ce marquis fut vers les années 1800 le premier distillateur expérimenté du Gers :
-
- Dans cette ville, cinquante jours après Pâques, on y manie la cape : -
- Appelé aussi "Chemin de César" le dicton disait qu'il permettait d'aller des Pyrénées jusqu'à Bordeaux sans passer pont, ni prendre bateau : je suis : -
- Bâties vers la fin du 13ème siècle, constituées de lotissements réguliers, de rues se coupant à angles droit, elles sont une trentaine dans le Gers, dont certaines portent le nom de villes étrangères : -
- Autour de Saint-Pierre une fois l'an, on fait la fête, quelle est cette manifestation :
-
- Elle abrite une exposition permanente sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Gascogne : -
- Issu d'une branche de la famille d'Artagnan, Cadet de Gascogne, ce grand guerrier devenu homme de lettres à la fin de sa vie a donné son nom à un célèbre château : -
- Un décret de 1909 délimite trois régions de production de l'eau de vie d'Armagnac, déterminés par leur terroir :
-
-
-
- J'étais la soupe quotidienne du paysan Gascon : -
- Citez trois cépages servant à la fabrication des vins "Côtes de Gascogne"
-
-
-
- Lors du vieillissement de l'Armagnac l'évaporation d'une partie de l'eau de vie (2 à 4 %) porte un nom, lequel : -

Bulletin à déposer à l'Office de Tourisme jusqu'au 18 février 1996

NOM

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone

Sur cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, suggestions que vous pourrez déposer à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.

